

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1743

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyme, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1743**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Pignon sur rue est une association dont l'objet est la promotion du vélo et des déplacements non motorisés. La Communauté urbaine de Lyon a apporté son soutien aux activités de cette association depuis 2005 au travers de conventions de subventions et de la mise à disposition d'un local à Lyon 1er.

I - Objectifs

Par délibération du Conseil n° 2009-0895 du 28 septembre 2009, la Communauté urbaine a approuvé le plan modes doux 2009-2020, regroupant l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

Par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, la Métropole s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis de développement de la pratique du vélo et de la marche, ce plan prévoit notamment un volet consacré à la communication et la concertation en partenariat, notamment, avec le monde associatif.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1194 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 108 100 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes doux pour l'année 2016.

Le bilan des actions de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Métropole, menées au cours de l'année 2016, fait apparaître notamment :

- le développement d'un centre de documentation qui a accueilli plus de 1 100 personnes ainsi que la mise à jour du portail d'information actuvelo.fr et la diffusion d'une lettre d'information mensuelle sur le vélo (6000 abonnés),
- la formation de près de 100 cyclistes débutants grâce au Vélo-école particuliers et 40 pour le Vélo-école sociale (personnes en insertion),
- le suivi des lignes Pedibus existantes sur 20 Communes du territoire et la mise en place de 11 nouveaux plans de déplacement domicile école (PDDE),
- la réalisation de 11 événements majeurs (3 bourses vélo, Challenge mobilité, forum du voyage vélo, café cyclo, etc.),
- la réalisation de plus de 300 marquages de vélos, plus de 100 contrôles techniques par "le Recycleur".

III - Programme d'actions pour 2017 et plan de financement prévisionnel

Le soutien de la Métropole à l'association Pignon sur rue pour l'année 2017 se traduira par le versement d'une subvention de fonctionnement permettant l'exercice des activités de promotion des modes actifs de déplacement et portera sur un programme orienté notamment vers les actions suivantes :

- l'animation et la coordination du réseau des initiatives autour de la mobilité active (sur le territoire de la Métropole) en organisant des soirées de formations auprès de ces acteurs (sur la réglementation par exemple),

des réunions de concertation, des événements inter-associatifs (pour apaiser les relations entre usagers, lutte contre le vol de vélo etc.), et en créant des liens sur les activités existantes,

- l'augmentation du nombre de visiteurs au sein de la Maison du Vélo (accueillis et informés) : en mettant en place de nouvelles animations (ateliers créa-cycles, animations pour les enfants autour de la mobilité durable), en animant des soirées projections-débats, des ateliers de préparation autour du voyage à vélo, en élargissant les horaires d'ouverture, en renouvelant la documentation touristique et en rédigeant du contenu et en améliorant la visibilité du portail d'informations actuvélo.fr,

- l'augmentation du nombre d'élèves formés à la conduite du vélo en ville (via la vélo-école des particuliers et pour les personnes en insertion) en organisant en plus des cours individuels, des balades collectives (pour faire connaître de nouveaux aménagements ou encore des ateliers mécaniques),

- l'aide à la mise en place, l'accompagnement et la pérennisation de lignes de Pédibus (et PDDE) sur 20 Communes (en expérimentant, notamment, de nouveaux outils),

- la pérennisation d'un service de prêt de matériel vélo,

- le développement des événements grand public autour du vélo et des modes actifs, notamment autour du lancement d'un jeu de piste pour le bicentenaire de la draisienne, l'augmentation du nombre de Communes et de participants à la convergence vélo, l'organisation de 3 bourses aux vélos et l'animation de 3 balades saisonnières pour faire connaître les nouveaux aménagements,

- le déploiement du marquage antivol de vélo au sein des 2 ateliers vélo du "Recycleur" sis rue Saint Polycarpe à Lyon 1er et rue Prosper Chapet à Lyon 7° ainsi que des animations extérieures aux ateliers.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
subventions	138 814		
- Métropole de Lyon	101 614		
- fonds jeunesse et éducation populaire (État)	7 100		
- fonds pour le développement de la vie associative (État)	2 500		
- Agence de services et de paiements (État)	3 600	salaires et charges	120 000
- Ville de Lyon	2 000		
- Région Auvergne-Rhône-Alpes	7 000		
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	10 000		
- Etat (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer)	5 000		
ventes de prestations	30 500	loyer	40 300
adhésions, participations, dons	6 590	entretien/mutualisation du local	4 500

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
fondations, prix, mécénat	20 000	frais de structures	6 700
reprise sur amortissement et provisions	1 500	frais spécifiques des actions	7 100
		prestations diverses	17 304
		dotation aux amortissements	1 500
TOTAL	197 404	TOTAL	197 404

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 101 614 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes doux pour l'année 2017. Ce montant constitue une diminution de 6 % par rapport à la subvention versée au titre de l'année 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 101 614 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes doux pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 847 - opération n° 0P09O5349.

4° - **La recette** correspondante à la mise à disposition du local sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 752 - fonction 844 - opération n° 0P08O0986.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.